

Projet & Charte éthique

Présenter des candidats pour incarner le vote blanc ?

Vous trouverez ci-dessous le PDF du “programme” et la charte éthique des Citoyens du Vote Blanc pour les élections européennes du 25 mai 2014.

Ce document est l'équivalent des **professions de foi** que vous avez reçu des autres candidats.

C'est un véritable contrat entre l'association des Citoyens du Vote Blanc et des candidats qui participeront à nos listes citoyennes.

Ce document, à portée juridique, obligera le candidat Tête de liste à respecter les engagements éthiques des Citoyens du Vote Blanc, ainsi que leur démarche de réforme démocratique désintéressée.

Si un candidat blanc est élu, il aura pour mission d'établir des commissions et groupes de travail à Bruxelles, portant sur l'éthique et le retour à l'hygiène politique :

- Reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et invalidant en cas de majorité absolue,
- Règlementation du cumul de mandats,
- Transparence financières,
- Responsabilités étendues après le mandat,
- Réforme de l'immunité parlementaire.

Le député blanc aura pour mission de démontrer les modes opératoire et les éventuels écarts du système (Lobbyisme, favoritisme, corruption).

Le vote blanc est donc le point d'encrage par lequel tout démarre. L'outil N°0.

Les citoyens qui voteront Citoyens du Vote Blanc auront une parole unifiée :

**“Je veux m'impliquer,
mais ce que vous me
proposez ne me convient pas.”**

Seuls les candidats qui ont signé cette Charte ont pu prétendre à être désigné têtes de listes.

[Télécharger le document au format PDF](#)